

Compte rendu de la séance du mercredi 06 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif 2021 Commune ;
- Vote du compte de gestion 2021 Commune ;
- Affectation des résultats .
- Vote des taux d'imposition de la taxe directe locale 2022 ;
- Vote du budget primitif 2022 Commune
- Achat matériel entretien des espaces verts (Micro tracteur tondeuse et débroussailleuse)

Questions diverses :

- Mise en place adjoint technique mutualisé
- Chantier PIA vacances de Printemps
- Suite action TOTAL inaction climatique
- ...

Délibérations du conseil:

DE_2022_003 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal THUAU, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2021.

(Le Maire ne préside pas et se retire lors du vote).

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BEAUMET Fabrice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	34 702.50 €
	Réalisé :	17 586.72 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	34 702.50 €
	Réalisé :	18127.49 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	83 912.00 €
	Réalisé :	56 987.83 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	89 977.70 €
	Réalisé :	53 574.41 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	540.77 €
Fonctionnement :	-3 413.42 €
Résultat global :	-2 872.65 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité des membres présents, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE_2022_004 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEAUMET Fabrice

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion pour l'exercice 2021.

DE_2022_005 VOTE AFFECTATION RESULTATS 2021

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant la dissolution du budget Eau et le résultat à intégrer au budget principal,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CG 2020	VIREMENT LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT SDE A INCORPORER AU BUDGET PRINCIPAL	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-5 742,50 €		540,77 €	-5 201,73 €	D			-5 201,73 €
					R			
FONCT	66 485,20 €	14 742,50 €	-3 413,42 €	48 329,28 €				48 329,28 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	48 329,28 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 201,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	-5 201,73 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 127,55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

DE_2022_006 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE DIRECTE LOCALE 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation.

En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée :

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation.

Le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité.

Pour garantir la compensation à l'euro près des communes, l'article 16 de la LFI 2020 met en place un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme. Le calcul du coefficient correcteur n'a pas été modifié par la loi de finances 2021.

En 2021, ce coefficient correcteur sera calculé pour chaque commune et s'appliquera chaque année au produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties communal tel que résultant des bases de l'année en cours de la somme du taux communal et départemental de 2020. Il sera figé pour les années à venir.

Le Maire propose de ne pas changer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (ci-joint l'état 1259).

taux votés en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 29.51 %

de **VOTER** le taux suivant :

Taux 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 29.51%

et **AUTORISE** le Maire à signer l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 (ETAT 1259).

DE_2022_007 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Champneuville,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Champneuville pour l'année 2022 présenté par le Maire,

Ledit budget en recettes et en dépenses s'élève :

En recettes à la somme de : 106 719.28 Euros

En dépenses à la somme de : 98 111.73 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	100
014	Atténuations de produits	23 000
65	Autres charges de gestion courante	16 560
66	Charges financières	2 550
67	Charges exceptionnelles	100
022	Dépenses imprévues	1 000
023	Virement à la section d'investissement	13 100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		73 410

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	7 000
73	Impôts et taxes	12 300
74	Dotations et participations	11 290
75	Autres produits de gestion courante	6 700
76	Produits financiers	1 600
77	Produits exceptionnels	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 127.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		82 017.55

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	emprunts et dettes assimilés	10 900
20	immobilisations incorporelles	0
21	immobilisations corporelles	7 600
020	dépenses imprévues	1 000
001	résultat reporté d'investissement	5 201.73
5201.73 TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 701.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	dotations, fonds divers et réserves	5 701.73
27	autres immobilisations financières	5 900
021	virement de la section de fonctionnement	13 100
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 701.73

DE_2022_008 ACHAT MATERIEL ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la société COLLET MOTOCULTURE concernant l'achat d'un tracteur tondeuse et d'une débroussailleuse pour la somme de 5884 euros TTC.

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le devis de la société COLLET MOTOCULTURE pour l'achat d'un tracteur tondeuse et d'une débroussailleuse pour la somme de 5884 euros HT.